

> Mots-clés : BUDGET
>
> La loi de programmation militaire "accroît les garanties" (Sueur, PS)
>
> PARIS, 9 décembre 2013 (AFP) - Le président de la commission des Lois au Sénat, Jean-Pierre Sueur (PS), a affirmé lundi que la loi de programmation militaire "accroît les garanties et contrôles en matière d'accès aux fadettes et d'opérations de géolocalisation", en réponse aux inquiétudes de la filière numérique française.
> L'article 13 du projet de loi, qui revient en deuxième lecture mardi devant la Haute Assemblée, "encadre la pratique actuelle dans laquelle les services de renseignements pouvaient faire plusieurs dizaines de milliers de demandes de données de connections par an sans que l'encadrement juridique de cette faculté soit aussi précis qu'il est nécessaire en matière de libertés publiques", indique M. Sueur dans un communiqué.
> En ce qui concerne les fadettes, il souligne que "les autorisations seront désormais données par une personnalité qualifiée, placée auprès du Premier ministre, sous le contrôle de la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS)". Il estime qu'elles entreront ainsi "dans le droit commun plus protecteur" de la loi relative au secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques, "alors qu'elles faisaient, jusqu'à présent, l'objet d'un dispositif spécifique dans la loi antiterroriste du 23 janvier 2006", qui sera d'ailleurs caduc le 31 décembre 2015.
> Pour la géolocalisation en temps réel, il estime que "les conditions seront encore plus strictes puisqu'elle nécessitera une autorisation écrite et motivée des ministres concernés et une réponse écrite du Premier ministre après avis de la CNCIS".
> Le sénateur du Loiret rappelle que ces mesures ne seront applicables qu'à partir du 1er janvier 2015 et devront, pour s'appliquer, faire l'objet d'un décret qui sera soumis à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).
> Plusieurs acteurs de la communication numérique ont manifesté leur inquiétude à l'égard de cet article 13, destiné à renforcer l'accès des services de renseignements intérieurs, de police et de gendarmerie aux données téléphoniques et informatiques, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.
> La question est devenue ultra-sensible pour les acteurs du Net, suite au scandale déclenché par les révélations sur le vaste programme de surveillance de l'agence américaine de sécurité nationale (NSA), et à d'autres autres affaires d'espionnage électronique qui ont éclaté dans la foulée.
> jlp/reb/fm
>
>
> DÉFENSE-RENSEIGNEMENT-BUDGET-SÉNAT-INTERNET-TECHNOLOGIES - 09/12/2013 17h10 GMT - AFP
> --
> Service : Monde (FRS)
>
> Filtre : BUDGET
> (texte plein) BUDGET